

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-37 du 12 Février 1975

portant nomination des membres de la
Commission chargée de connaître les
faits reprochés à :

MM. OGUEBOULE Wassi et SANVY Antoine
Commis à la Caisse Autonome d'Amortissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974 portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 janvier 1975 qui l'a modifié ;
VU le Décret n°74-289 du 4 Novembre 1974 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n°74-46 du 14 Juin 1974 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements commis par les agents de l'Etat et les employés des entreprises dans lesquelles l'Etat a une participation ;
VU la lettre n°6-c/IGF du 12 Décembre 1974 et les pièces y annexées ;

D E C R E T E :

Article 1er. En application des dispositions de l'ordonnance n°74-46 susvisée, il est créé une commission ad'hoc chargée de connaître des faits reprochés à :
MM. OGUEBOULE Wassi et SANVY Antoine, Commis à la Caisse Autonome d'Amortissement.

Article 2. Ladite commission est composée comme suit :

1.-Madame HAZOUME née AGOSSOU Elise	Magistrat	Président
2.-M. HOUNNOU Moïse	Inspecteur Affaires Administratives	Membre
3.-M. TOUKOUROU Taofiqui	Inspecteur Finances	Membre
4.-M. Damien MOHAMED	Directeur Contentieux Enquêtes Douanières Répression Fraudes	Membre
5.-M. GLELE Tossa André	Administrateur Civil	Membre
6.-M. DAGBA Pascal	Chef Service Contrôle Caisse Autonome Amortissement.	Membre

Article 3. Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 Février 1975

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - MFPT 4 -

DGAJL 2 - Intéressé 2 - MJL 1 - SGG 4 - CNR 1 - DGFA-DP 4 SPD 2 IGF-IAA 2 MF 2
Membres Commission ad'hoc 6 - IAA-IGF-Trésor 3 - JORD 1 -